

[Extrait Page 8 - Propos du rapporteur lors de l'audition du CRI du 974 le 12/11/2025](#)

**M. Davy Rimane, rapporteur.** Vous avancez des accusations que je qualifierais d'extrêmement graves. Ma première question porte donc sur la véracité de ces allégations : disposez-vous d'éléments tangibles pour les étayer ? Je me permets de vous interroger ainsi car nous sommes dans le cadre d'une audition, hors de toute procédure contradictoire. Votre parole fait foi et vous vous exprimez sous serment. Disposez-vous d'éléments probants à nous transmettre ? Et si ces faits sont avérés, comment expliquer qu'ils ne suscitent pas un retentissement plus important sur le territoire réunionnais ? Les situations que vous décrivez me paraissent en effet d'une gravité exceptionnelle.

[Extrait Page 9 - Propos du rapporteur lors de l'audition du CRI du 974 le 12/11/2025](#)

**M. Davy Rimane, rapporteur.** La question de l'opinion publique se pose également, notamment à travers les médias.

Concernant vos déclarations et les éléments que vous mentionnez pour attester de leur véracité, je m'engage, si tout cela s'avère exact, à saisir le ministère de la justice, car les faits que je viens d'entendre sont proprement invraisemblables et nécessitent des réponses. Si ces allégations, que le président et moi-même considérons comme absolument scandaleuses, se confirment, les conséquences pourraient être considérables.

[Extrait Page 10 - Propos du président et du rapporteur lors de l'audition du CRI du 974 le 12/11/2025](#)

**M. le président Frantz Gumbs.** Votre témoignage et vos explications, très élaborées, sont pour le moins éloquents, et revêtent une gravité certaine. Nous serions très intéressés par tous les éléments de preuve que vous pourriez nous communiquer, suffisamment représentatifs de la situation afin de nous permettre d'appréhender pleinement la portée de vos affirmations.

**M. Davy Rimane, rapporteur.** Au vu de vos déclarations et des éléments que vous pourrez nous transmettre, je m'engage, après réception et analyse de ces documents, à saisir le ministre de la justice dans les plus brefs délais si les faits s'avèrent fondés, car cette situation est inacceptable. Il est impératif que les ministères concernés examinent cette affaire en profondeur pour déterminer précisément ce qui s'est produit et ce qui se déroule actuellement. L'objectif est à la fois de vous permettre d'obtenir des réponses concrètes et de garantir un fonctionnement normal de la justice, qui réponde véritablement aux aspirations de nos concitoyens.

**M. le président Frantz Gumbs.** Je peux vous assurer que vos propos ont été entendus par des personnes influentes qui suivent régulièrement nos auditions.

[Extrait Page 11 - Propos du président lors de l'audition du CRI du 974 le 12/11/2025](#)

**M. le président Frantz Gumbs.** Vos témoignages, extrêmement riches en révélations et particulièrement préoccupants, seront pleinement pris en compte dans le rapport que nous élaborerons et nous sommes convaincus que des suites seront données.

*La séance s'achève à treize heures cinquante-cinq.*